

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



STATION THERMALE CLASSEE

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal
du Mercredi 28 Novembre 2018 à 18 h00 à la Mairie de Barbazan

Présents : Mmes STRADERE Michelle, ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane,
Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony.

Absents : VEYRIES Nadine donne procuration à Michèle STRADERE.
SIBRA Gérard donne procuration à Bernard MAURETTE.
BRUNA Roger, absent.

1 – Régie Cantine

Madame le Maire informe de la création d'une régie pour la vente de carnets de tickets pour la cantine scolaire. Celle-ci sera en place à compter du 3 décembre 2018 pour une mise en place effective au 1^{er} janvier 2019.

Les carnets sont composés de 10 tickets au tarif de 4.10€, soit 41€ le carnet.
Marielle PENE est nommée régisseur principal et percevra une indemnité.
Vote à l'unanimité.

2 – Kiosque-Buvette

Le pré-rapport a été réceptionné. La commune va recevoir environ 46000€ pour la réfection du Kiosque-Buvette, toiture et peinture. L'entreprise De Cavalho effectuera les travaux. Monsieur Eleta sera maître d'ouvrage.

Tous les frais annexés seront pris en charge (expert, avocat...).

Des dommages et intérêts ont été demandés.

Vote à l'unanimité.

3 – Assurance Grêle

Des travaux ont déjà été effectués pour mettre les bâtiments hors d'eau.

- 2 juillet 2018 : 21 364.07€ accordés par l'assurance.
- 13 juillet 2018 : 8 195.73€ accordés par l'assurance.

Velux changés au gîte.

Velux et tuiles à la mairie.

Placo et peinture au bureau de la Gendarmerie.

Des devis sont à refaire (Labassa/ Chenay).

6 357.00€ dépensés à ce jour.

4 – Végétaux et petits encombrants

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la dernière délibération 50-2018 concernant les encombrants et les végétaux verts doit être en annulée.

En effet, la commune a délégué la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés au SIVOM du Haut-Comminges et que conformément au principe d'exclusivité, la commune ne peut plus légalement intervenir dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'annuler la délibération 50-2018
- d'organiser des campagnes de broyage de végétaux en partenariat avec le SIVOM du Haut-Comminges 2 fois par an (printemps et automne)
- de collecter uniquement les encombrants ne rentrant pas dans les coffres de voiture, 2 fois par an (juin et décembre).

Les inscriptions devront se faire auprès du secrétariat de la mairie.

5 – Terrain Fourquet

La procédure suit son cours. Le Préfet a été saisi.

6 – Recrutement d'un agent non titulaire pour le ramassage scolaire

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du planning de prise en charge de l'accompagnateur du ramassage scolaire entre les communes du RPI qui doit être assurée par la commune de Barbazan du 7 Janvier 2019 au 5 juillet 2019.

Où l'exposé du Maire le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La création d'un poste d'emploi saisonnier d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 10 heures pendant la période scolaire du 7 janvier 2019 au 5 juillet 2019.

7 – Employés communaux

- Yann MENARD, employé communal en contrat CDD passera stagiaire en janvier 2019.
- Angel FORNASIER changera de grade et passera adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, début 2019.

Après discussion, il serait souhaitable que les employés communaux aient un planning à la semaine, avec des objectifs en fin de semaine.

8 – Statuts de la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises

La Communauté de Communes conservera certaines compétences obligatoires supplémentaires, d'autres seront restituées aux Communes.

Madame le Maire faire lecture des statuts, le Conseil Municipal approuve ces statuts ainsi que les compétences.

9 – Assurance statutaire du Centre de Gestion 31

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service Contrats-groupe du CDG31 à l'occasion de la mise en place du contrat groupe d'Assurance statutaire 2019, aux conditions ci-après exposées

10 – Assurance statutaire du Centre de Gestion 31

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service Contrats-groupe du CDG31 à l'occasion de la mise en place du contrat groupe d'Assurance statutaire 2019, aux conditions ci-après exposées :

- de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à l'IRCANTEC ;
- de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions qui correspondent au choix n°1.

Vote à l'unanimité.

11 – SDEHG

L'inauguration de la borne pour véhicules électriques aura lieu le jeudi 29 novembre à 16h. Les enfants de la garderie devraient y assister.

A l'heure du compte-rendu, il s'avère que cette inauguration a été quelque peu chamboulée par la présence des Gilets Jaunes. Les enfants n'étaient donc pas présents, et la démonstration n'a pu être effectuée. Elle se déroulera à date ultérieure.

12 – Questions diverses

- Lecture de la délibération du Conseil Départemental de la Haute-Garonne relative au vœu « Contre la transposition imposée du Modèle Lyonnais en Haute-Garonne ».
- Lecture de la délibération du Conseil Départemental s'opposant à la fermeture de la trésorerie de Nailloux.
- Demande refusée de Madame Guiraud pour la création d'un accès à son terrain enclavé.
- Prise d'un arrêté du Maire interdisant le stationnement de caravanes sur la Commune.
- DETR : les dossiers de demandes de subventions devront être déposés avant le 15 janvier 2019.
- Aire de jeux et/ ou remplacement de la chaudière.
- Conseil Syndical des Eaux de la Barousse : une hausse de 12€ par an se fera ressentir sur le prix de l'eau pour une facture moyenne, suivant abonnement et consommation.
- Le Réveillon de Barbazan aura lieu cette année encore, les inscriptions sont ouvertes.

